



DÉROGER AUX CCAG TRAVAUX ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

MODULE EXPERT

Comment adapter ses CCAP afin d'assurer l'efficacité de ses opérations de travaux ?

- Déroger au CCAG Travaux
- Déroger au CCAG MOE

Formation sur une journée (7h)

Animée par Laurent GAGNEPAIN

Consultant spécialiste
de la maîtrise d'ouvrage publique



DÉROGER AUX CCAG TRAVAUX ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Lorsque, en 1811, le corps des Ponts et Chaussées fait paraître le premier CCAG Travaux, l'intention était claire : assurer l'efficacité de l'action publique et défendre les intérêts de la maîtrise d'ouvrage. Cette logique se retrouvait dans le CCAG 1866, puis dans les versions ultérieures de 1976 et 2009.

La version 2021 du CCAG Travaux, ainsi que la parution du CCAG MOE, constituent une rupture. Désormais, "l'équilibre des relations contractuelles" est la priorité. Cela pourrait paraître louable si certains articles ne risquaient pas de compromettre la bonne marche des opérations au détriment de la nécessaire efficacité de l'action publique.

Cette journée de formation (focalisée le matin sur le CCAG Travaux, et l'après-midi sur le CCAG MOE) est proposée aux maîtres d'ouvrages publics connaissant déjà les nouveaux CCAG et désireux de déroger à certaines clauses.

Prendre le meilleur des évolutions et déroger à ce qui peut faire courir un risque inutile aux maîtres d'ouvrages, sans jamais tomber dans la clause léonine que le juge administratif pourrait annuler : voici l'objectif.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Responsable des marchés
- Directeur des services techniques
- Directeur des travaux
- Directeur administratif et financier
- Directeur juridique
- Chef de projet
- Chargé ou conducteur d'opération de travaux

PRÉREQUIS

- Connaissance de la version 2021 des CCAG Travaux et MOE
- Bonnes connaissances des opérations de travaux
- Connaissances de base en matière de marchés publics



OBJECTIFS

- Identifier les articles des nouveaux CCAG présentant un risque pour la maîtrise d'ouvrage
- Être en mesure d'y déroger en adaptant ses CCAP



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Apports méthodologiques et règlementaires
- Illustrations au travers d'exemples, de cas pratiques, d'échanges et de retour d'expériences
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété si besoin des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation/satisfaction



PRIX NET : 1090 €

PROGRAMME

LA JOURNÉE

La journée est organisée autour d'échanges avec les participants et de retour d'expériences croisées.

Le formateur propose des articles permettant d'assurer, lors de la rédaction des CCAP de marchés de MOE ou de travaux, l'efficacité de l'opération.

8h45 Accueil et collation

9h00 Le nouveau CCAG Travaux

- Rappels historiques
- Les principales évolutions
- Identification des articles problématiques
- Propositions de dérogations

12h30 Déjeuner

14h00 Le CCAG MOE

- Rappels historiques
- Les principales évolutions par rapport au CCAG PI
- Identification des articles problématiques
- Propositions de dérogations

17h00 Fin de la formation

LES + DE LA FORMATION



- Une mise au point concernant les évolutions les plus récentes et les plus importantes
- Des propositions opérationnelles de dérogations, illustrées au travers d'échanges et de retours d'expériences
- Déroger, oui, mais en toute sécurité : une formation qui tient compte du nécessaire équilibre entre les dérogations pertinentes et la sécurité juridique

VOTRE FORMATEUR



Laurent GAGNEPAIN

- Dirigeant-consultant de Lga Conseils
- Diplômé de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris
- Ingénieur en chef, conducteur d'opérations hospitalières complexes -AP/ HP pendant 11 ans
- Anciennement Directeur des Services Techniques de la Ville de Maisons-Laffitte et Responsable technique du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine

DOMAINES D'EXPERTISE

- Montage et management de projets de construction / réhabilitation complexes
- Pilotage des études et des appels d'offres travaux
- Pilotage du chantier : technique, administratif et financier
- Organisateur de concours de maîtrise d'œuvre

**POUR
VOUS
INSCRIRE**

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation**Formation choisie**

Nom de la formation ou du parcours
 Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1 ^{er} Nom	Prénom
Fonction	
Tél. portable	Email
2 ^e (-15 %) Nom.....	Prénom
Fonction	
Tél. portable	Email
3 ^e (-25 %) Nom	Prénom
Fonction	
Tél. portable	Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Date :

Cachet et signature

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue notre site internet
- notre newsletter un emailing
- appel téléphonique bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr